

**221C1926**  
FR0013270626-OP019-ES01

29 juillet 2021

Résultat de l'offre publique d'échange simplifiée visant les actions de la société.

<p style="text-align: center;"><b>M2I</b>  (Euronext Growth Paris)</p>
--

1. Euronext Paris a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers qu'à la date du 28 juillet 2021, date ultime fixée pour le dépôt par les intermédiaires financiers des ordres présentés à l'offre publique d'échange simplifiée initiée par la société Prologue visant les actions de la société M2I, elle a reçu en dépôt 3 458 673 actions M2I.

La société Prologue détient par conséquent 3 458 673 actions M2I représentant autant de droits de vote, soit 68,67% du capital et au moins 63,25% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>.

2. Euronext Paris publiera le calendrier de règlement-livraison de l'offre ainsi que les dates et conditions de l'admission des actions nouvelles Prologue sur Euronext Paris<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 5 036 485 actions représentant au plus 5 468 538 droits de vote (compte tenu notamment de la perte des 2 916 620 droits de vote double attachés aux actions M2I apportées à l'offre publique par la société O2I), en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général. Il est en effet rappelé que la société O2I (contrôlée par Prologue), qui détenait à titre individuel 2 916 620 actions M2I représentant 5 833 240 droits de vote, s'était engagée à apporter à l'offre la totalité des actions M2I qu'elle détenait (cf. notamment D&I 221C1670 du 6 juillet 2021) et qu'ainsi elle ne détient plus aucune action M2I.

<sup>2</sup> Il est précisé que l'assemblée générale extraordinaire de la société Prologue a notamment approuvé, le 30 juin 2021, les résolutions autorisant l'émission des actions Prologue à remettre dans le cadre de l'offre.